

**Direction Départementale des territoires et de la mer
Service des procédures environnementales
Installations classées pour la protection de l'environnement
SAS CAPY à La-Teste-de-Buch**

Par arrêté du 21 septembre 2021 une enquête publique est prescrite sur la demande formulée par Monsieur le Directeur de la SAS CAPY en vue d'obtenir l'ajout d'une activité de stockage de batterie et d'augmenter capacité annuelle de traitement VHU de son installation situé 436 avenue de l'Aérodrome – 33260 La Teste de Buch

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant l'enquête qui se déroulera **du 11 octobre 2021 au 25 octobre 2021 inclus**, le dossier comprenant l'avis de l'autorité environnementale sera déposé à la mairie de La Teste de Buch où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : www.gironde.gouv.fr, rubrique « publications légales » « enquêtes publiques ».

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicités auprès du responsable de projet :

Mme Coralie CAPY, exploitant et bureau d'études ; Téléphone : 06 63 04 03 13 – Mèl : coraliecapy@wanadoo.fr.
– 436 avenue de l'Aérodrome – 33260 LA TESTE DE BUCH

Le public pourra adresser ses observations :

- par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de La Teste de Buch.
- par mail à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr.

Ces observations seront consultables sur le site internet de la Préfecture pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur, M. Maurice CAPDEVIELLE-DARRE, inspecteur des installations classés du ministère des Armées retraité , sera présent à la mairie (hôtel de ville) de La Teste de Buch :

- **lundi 11 octobre, de 8h30 à 12h00**
- **mercredi 20 octobre, de 14h00 à 17h15**
- **lundi 25 octobre , de 14h00 à 17h15**

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité administrative – Accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public. (de 8h45 à 12h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi).

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de La Teste de Buch, à la DDTM et sur le site internet de la préfecture : www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales.

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter, ou par un arrêté de refus.
